

# DEVENEZ SAGES !



SENIORS

## DEVENEZ SAGES !

Mis en ligne le 18 janvier 2022

### Définition du conseil des sages

La démocratie locale reconnaît aux habitants le droit à être informés et consultés sur les décisions qui les concernent, offrent la possibilité et les moyens de participer pleinement à la vie de la cité. Le conseil des sages est un des outils de la démocratie locale.

Il est composé par des personnes ayant atteint l'âge légal de départ en retraite, disponibles et dynamiques, qui veulent mettre leurs compétences et savoir faire au service de leur commune.

Le Conseil des Sages est une instance de réflexion et de propositions. Il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive. Il n'est pas un organisme de décisions.

- il peut être sollicité sur des questions d'intérêt général ;
- il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité ;
- il peut aussi être à l'initiative de projets et de réflexions à mener ;
- Il travaille avec les autres structures participatives.

### Conditions de candidature

- Être inscrit sur les listes électorales de la commune ;
- Habiter à Treillières ;

- Avoir 62 ans minimum (âge légal d'accès à la retraite) ;
- Deux conjoints ne peuvent siéger au comité consultatif des sages simultanément ;
- Être retraité ou libéré de toutes les obligations professionnelles ;
- Être déchargé des mandats politiques ou syndicaux ;
- Ne pas détenir de poste de présidence d'association sur la commune ;
- Ne pas avoir fait plus d'un mandat au sein du comité consultatif des sages.

## **Fonctionnement**

- Assemblée plénière présidé par le maire ;
- Commissions de travail sur les thématiques retenues.

**Vous avez + 62 ans,  
vous souhaitez participer et  
vous impliquer dans votre ville ?**

# **DEVENEZ SAGES !**



**CANDIDATEZ AU CONSEIL DES SAGES**

Mairie de Treillières . Marie-Isabelle JONDOT  
02 40 94 61 85 / [marie-isabelle.jondot@treillieres.fr](mailto:marie-isabelle.jondot@treillieres.fr)



[www.treillieres.fr](http://www.treillieres.fr)



**RETOUR À LA LISTE**





### Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

### Horaires :

#### Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

#### Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

#### Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.